Informations de base

2015/0003(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens UE/Jordanie: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole Voir aussi 2010/0180(NLE) **Subject** 3.20.15.02 Coopération et accords de transport aérien **Zone géographique** Jordanie	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	TRAN Transports et tourisme	TAYLOR Keith (Verts/ALE)	23/02/2015
		Rapporteur(e) fictif/fictive PORĘBA Tomasz Piotr (ECR) TELIČKA Pavel (ALDE) KONEČNÁ Kateřina (GUE/NGL)	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Mobilité et transports	ŠEFČOVIČ Maroš	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/01/2015	Document préparatoire	COM(2015)0003	Résumé
13/04/2015	Publication de la proposition législative	07067/2015	Résumé
06/06/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/11/2018	Vote en commission		
21/11/2018	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0371/2018	Résumé

12/12/2018	Décision du Parlement	T8-0508/2018	Résumé
12/12/2018	Résultat du vote au parlement		
26/06/2020	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
30/06/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2015/0003(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Modifications et abrogations	Voir aussi 2010/0180(NLE)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 100-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/8/02706

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE626.929	12/09/2018	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0371/2018	21/11/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0508/2018	12/12/2018	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	07066/2015	13/04/2015	
Document de base législatif	07067/2015	13/04/2015	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2015)0002	30/01/2015	
Document préparatoire	COM(2015)0003	30/01/2015	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2020/0899 JO L 207 30.06.2020, p. 0001

Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens UE/Jordanie: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole

2015/0003(NLE) - 30/01/2015

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne, ses États membres et la Jordanie a été négocié sur la base de la décision du Conseil adoptée en octobre 2007, qui autorisait l'ouverture des négociations. Il a été signé le 15 décembre 2010.

L'accord avec la Jordanie est une composante de la politique extérieure de l'aviation de l'Union, établie par la communication de la Commission intitulée «Développer l'agenda de la politique extérieure de l'aviation de la Communauté», récemment révisée par la communication intitulée «La politique extérieure de l'UE dans le domaine de l'aviation -Anticiper les défis à venir» et les conclusions du Conseil correspondantes.

La Croatie, qui a adhéré à l'Union européenne le 1er juillet 2013, s'est engagée à adhérer aux accords conclus ou signés par les États membres et l'Union avec un ou plusieurs pays tiers ou une organisation internationale.

Un protocole a été négocié, qui définit les adaptations à apporter à l'accord du fait de l'adhésion de la Croatie. Le protocole devrait maintenant être approuvé.

CONTENU : aux termes de la présente proposition, le Conseil est invité à approuver le protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne, ses États membres et la Jordanie.

Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens UE/Jordanie: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole

2015/0003(NLE) - 21/11/2018 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des transports et du tourisme a adopté le rapport de Keith TAYLOR (ECR, UK) sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion, au nom de l'Union et de ses États membres, d'un protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation** à la conclusion du protocole.

L'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne, ses États membres et la Jordanie a été signé le 15 décembre 2010. Il ouvre les marchés respectifs et intègre la Jordanie dans un espace aérien commun avec l'Union, permettant ainsi à toutes les compagnies aériennes de l'Union d'exploiter des vols directs à destination de la Jordanie depuis n'importe quel aéroport de l'Union et inversement pour les transporteurs jordaniens. L'accord encourage les investissements croisés et supprime toutes les restrictions existantes relatives aux prix, aux routes et aux quotas de vols entre la Jordanie et l'Union.

L’objet du protocole est de permettre à la Croatie de devenir partie à l’accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l’Union européenne et ses États membres d’une part, et la Jordanie, d’autre part, et de définir les adaptations linguistiques à apporter à l’accord du fait de l’adhésion de la Croatie. Le protocole n’apporte aucune modification substantielle à l’accord entre l’Union européenne et la Jordanie.

Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens UE/Jordanie: adhésion à l’Union européenne de la Croatie. Protocole

2015/0003(NLE) - 13/04/2015 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure, au nom de l’Union européenne et de ses États membres, un protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part, pour tenir compte de l’adhésion à l’Union européenne de la Croatie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l’acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne, ses États membres et la Jordanie a été négocié sur la base de la décision du Conseil adoptée en octobre 2007, qui autorisait l’ouverture de négociations en la matière.

Conformément à une décision du Conseil, le protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Croatie a été signé, sous réserve de sa conclusion.

Il convient dès lors d'approuver le protocole au nom de l’Union.

CONTENU : avec la présente proposition, le Conseil est invité à approuver le protocole modifiant l’accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne, ses États membres et la Jordanie.

Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens UE/Jordanie: adhésion à l’Union européenne de la Croatie. Protocole

2015/0003(NLE) - 30/01/2015 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure, au nom de l’Union européenne et de ses États membres, un protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part, pour tenir compte de l’adhésion à l’Union européenne de la Croatie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l’acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne, ses États membres et la Jordanie a été négocié sur la base de la décision du Conseil adoptée en octobre 2007, qui autorisait l’ouverture des négociations. Il a été signé le 15 décembre 2010.

L’accord avec la Jordanie est une composante de la politique extérieure de l'aviation de l'Union, établie par la communication de la Commission intitulée «Développer l’agenda de la politique extérieure de l'aviation de la Communauté», récemment révisée par la communication intitulée «La politique extérieure de l'UE dans le domaine de l'aviation -Anticiper les défis à venir» et les conclusions du Conseil correspondantes.

La Croatie, qui a adhéré à l’Union européenne le 1er juillet 2013, s'est engagée à adhérer aux accords conclus ou signés par les États membres et l’Union avec un ou plusieurs pays tiers ou une organisation internationale.

Un protocole a été négocié, qui définit les adaptations à apporter à l’accord du fait de l’adhésion de la Croatie. Le protocole devrait maintenant être approuvé.

CONTENU : aux termes de la présente proposition, le Conseil est invité à approuver le protocole modifiant l’accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne, ses États membres et la Jordanie.

Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens UE/Jordanie: adhésion à l’Union européenne de la Croatie. Protocole

2015/0003(NLE) - 12/12/2018 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 644 voix pour, 11 contre et 19 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion, au nom de l'Union et de ses États membres, d'un protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, pour tenir compte de l' adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie.

Le Parlement européen a **donné son approbation** à la conclusion du protocole.

L'objet du protocole est de permettre à la Croatie de devenir partie à l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres d'une part, et la Jordanie, d'autre part, et de définir les adaptations linguistiques à apporter à l'accord du fait de l'adhésion de la Croatie. Le protocole n'apporte aucune modification substantielle à l'accord entre l'Union européenne et la Jordanie.